

Le 22 septembre 2026

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira,

**le lundi 28 septembre 2026
à 18 heures 30
Salle du conseil municipal**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

**Le Maire,
Véronique FERREIRA**



ORDRE DU JOUR

Pour info : rapport d'activité du CCAS 2025

- 1- Installation d'une conseillère suite à démission
- 2- Actualisation des indemnités élus
- 3- Adoption du Pacte de gouvernance de Bordeaux métropole
- 4- Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies en Gironde
- 5- Fonds de concours au SDEEG
- 6- Subventions de fonctionnement et pour projets spécifiques aux associations
- 7- Redevance d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un terrain de sport et des vestiaires au stade Breillan au profit de l'association rugby club Parempuyre
- 8- Convention cadre de mutualisation des équipements sportifs et éducatifs entre la ville et le Département de la Gironde
- 9- Convention de partenariat entre Unis cité et la ville pour l'accueil de volontaires civiques sur une mission dédiée aux mobilités
- 10- Convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une carte jeune partagée entre plusieurs communes
- 11- Convention avec Agence Livre Cinéma et Audiovisuel (ALCA) de Nouvelle Aquitaine
- 12- Incorporation de la parcelle sans maître cadastrée AB 19 - rue Paul Verlaine
- 13- Vente parcelle BY 457 - parking Intermarché
- 14- Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
- 15- Modification du tableau des effectifs

Pour information

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du CGCT